

Ce que prévoit la circulaire de rentrée 2021- AEFInfo

11-13 minutes

À un peu plus de deux mois de la rentrée 2021 qui, selon lui, "devrait intervenir dans des conditions sanitaires plus favorables", Jean-Michel Blanquer publie, le 24 juin 2021, la circulaire de rentrée. Comprenant de nombreuses recommandations, elle est organisée selon 4 "dimensions essentielles" : "la poursuite de l'élévation du niveau général" ; "le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste" ; "assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous" ; "une équipe éducative soudée".



Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports Droits réservés - DR - Philippe

DEVERNAY/MENJS

Après deux années marquées par la crise sanitaire et des écoles et établissements scolaires fermés par intermittence ou organisés de manière hybride, la rentrée 2021 "devrait intervenir dans des conditions sanitaires plus favorables", espère Jean-Michel Blanquer, dans la [circulaire de rentrée 2021](#) publiée au Bulletin officiel, le 24 juin 2021.

Des cours en présence mais un plan de continuité pédagogique, au cas où

Le ministre de l'Éducation nationale souhaite que les personnels et les élèves puissent "retrouver des modalités d'enseignement dans des conditions aussi normales que possible". Ainsi, "sous réserve de la situation sanitaire locale, les cours devraient reprendre en présence pour tous les élèves".

Pour se "préparer à toutes les éventualités", le ministre incite "toutes les écoles et tous les établissements à mettre en place un plan de continuité pédagogique sur la base des plans déjà publiés au niveau national", qui devra comporter "un volet organisationnel, un volet pédagogique et un volet numérique".

Globalement, Jean-Michel Blanquer met en avant "quatre dimensions essentielles" pour cette rentrée.

"poursuite de l'élévation du niveau général"

En raison du Covid, "tous les élèves n'ont pas été confrontés à la même situation", rappelle le ministre. Il s'agit alors d'"**adapter l'acquisition des premiers mois de l'année scolaire afin de consolider les apprentissages et de tenir compte des retards induits par la crise sanitaire**". Pour cela, il recommande de s'appuyer sur les évaluations de septembre et

les outils de positionnement, et de porter une "attention particulière aux années charnières" (CP et 6^e notamment).

Jean-Michel Blanquer, dans la lignée d'Emmanuel Macron ([lire sur AEF info](#)), veut aussi "**donner la priorité à la lecture**". Les leviers recommandés sont "la lecture d'histoires quotidiennes en maternelle, et l'encouragement de la lecture par les parents à la maison ; la pratique quotidienne de la lecture orale ou silencieuse systématique en classe à l'école élémentaire, notamment avec le Quart d'heure lecture qui doit être instauré ou développé partout où c'est possible ; l'invitation à une pratique régulière de la lecture au collège et au lycée".

Le ministre veut aussi "**poursuivre le redressement du niveau en mathématiques**". Ses consignes : "exposer les élèves aux quatre opérations dès les débuts de l'école élémentaire" ; "valoriser systématiquement la résolution de problèmes et cultiver le goût des mathématiques par le développement des labos de maths au collège et au lycée".

En outre, cette année sera celle du "**parachèvement de la réforme des lycées**". Jean-Michel Blanquer rappelle notamment que cette année verra l'apparition de la spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives ([lire sur AEF info](#)) et que, en terminale professionnelle, "les établissements pourront expérimenter un enseignement de philosophie" ([lire sur AEF info](#)).

Par ailleurs, le ministre souhaite "**développer les compétences numériques de tous les élèves avec la généralisation de Pix**". L'année 2021-2022 verra ainsi l'organisation :

- "des parcours Pix de rentrée permettant d'identifier le niveau et les besoins en matière de compétences numériques de tous les

élèves de tous les niveaux d'enseignement du cycle 4 et du lycée ;

- de la certification des compétences numériques, qui sera obligatoire pour les élèves des classes de 3e, de fin de cycle terminal des lycées généraux, technologiques ou professionnels et dans l'année d'obtention de leur CAP."

Le ministre, évoquant "les vacances apprenantes", veut aussi "**inscrire les apprentissages dans une continuité avec les temps non scolaires**".

Il souhaite également "**renforcer l'activité physique**" avec, dans le premier degré, les 30 minutes d'activité physique quotidienne qui ont "vocation à être généralisées" et le retour, dans le second degré, de la possibilité d'utiliser "toutes les potentialités des installations sportives". Il encourage aussi à "redynamiser les associations sportives".

"valeurs de la République et culture humaniste"

Selon Jean-Michel Blanquer, "les élèves font, à l'École de la République, l'expérience quotidienne de l'égalité, du respect, de la possibilité d'être eux-mêmes par l'application d'une règle commune qui préserve leur liberté de conscience et celle des autres, leur garantit un égal enseignement, leur ouvre les mêmes perspectives, les prépare à exercer les mêmes droits et devoirs". Cela n'est possible, poursuit-il, "que parce que les professeurs incarnent, font vivre et transmettent les principes et valeurs de la République".

Par conséquent, en plus du vademecum sur la laïcité déjà diffusé, "un **guide sur l'idée républicaine**, rassemblant des textes fondamentaux en la matière, ainsi que des ressources pédagogiques, seront diffusés à l'ensemble des établissements à la rentrée".

En outre, l'"**éducation aux médias et à l'information sera renforcée**, avec notamment de nouvelles ressources développées par le ministère et le [Clemi](#)".

Par ailleurs, notamment pour promouvoir la "culture humaniste commune", le ministre rappelle avoir décidé, "à compter de cette rentrée, de conforter la promotion des langues et cultures de l'Antiquité en ouvrant l'**option français et culture antique en 6e**, notamment dans les collèges les plus défavorisés" ([lire sur AEF info](#)).

Autour "de cette même volonté humaniste", complète le ministre, "le président de la République a annoncé l'extension du **Pass Culture** à compter de début 2022 à tous les élèves de la 4e à la terminale ([lire sur AEF info](#))". Cela donnera aux "professeurs des moyens inédits pour permettre à leurs élèves de développer leur culture artistique", assure-t-il. Ainsi, "l'objectif 100 % éducation artistique et culturelle devrait être atteint en 2021-2022". Et le ministre d'inviter de nouveau "chaque établissement à organiser une **rentrée en musique**".

Jean-Michel Blanquer souhaite également profiter de la présidence française de l'Union européenne qui va s'ouvrir pour que "**l'Europe, son histoire, sa construction et ses valeurs, fassent l'objet d'actions pédagogiques renforcées**". Et d'inciter à "nouer des partenariats scolaires avec les pays de l'[UE](#) et de promouvoir des actions dans les écoles et les établissements pour faire vivre et célébrer l'Europe (appel à projets PFUE 2022)". Le ministre indique qu'un "Guide des possibles accompagnera le déploiement de cette année scolaire européenne" et que, entre décembre 2021 et juin 2022, "le calendrier sera jalonné d'événements" en lien avec l'Europe. Afin de "lutter contre toutes les formes de violences scolaires,

de séparatisme ou de harcèlement", Jean-Michel Blanquer explique que "**chaque rectorat organise un carré régalien** au sein de ses équipes pour analyser et agir en matière de sécurité et de respect des valeurs de la République", qui sera coordonné et suivi par un cadre académique placé sous l'autorité directe du recteur. Ce dispositif a été annoncé lors du Grenelle de l'Éducation ([lire sur AEF info](#)). Et d'indiquer que "les recteurs devront également **consolider, par une coordination académique renforcée, le réseau des équipes en charge de la prévention et du suivi des violences scolaires**".

Alors que le projet de loi sur les principes de la République est en cours d'examen au Parlement ([lire sur AEF info](#)), le ministre écrit que "**les rectorats devront établir des équipes pour assurer le contrôle des établissements hors contrat, ainsi que des élèves instruits dans la famille**".

Jean-Michel Blanquer demande que "**l'élection des éco-délégués, leur accompagnement et leur implication dans les activités des établissements soient systématiques au collège et au lycée, et encouragés en CM1 et CM2**".

"assurer l'égalité des chances"

Jean-Michel Blanquer assure "poursuivre sur la voie de la réduction des inégalités et du déploiement d'une réelle égalité des chances". Ainsi, après avoir rappelé la mise en place du dédoublement des classes, de "Devoirs Faits" et des "Cités éducatives", le ministre annonce avoir "décidé de **renforcer la mixité sociale des établissements les plus favorisés**, en priorisant les dérogations au titre des demandes de bourses, notamment à destination des lycées les plus favorisés, et en développant la multi-sectorisation des collèges et des lycées". Il explique également "poursuivre **une politique volontariste**

d'attractivité des établissements les moins favorisés".

Jean-Michel Blanquer indique également la poursuite de la politique "d'école inclusive" avec l'**amélioration des conditions des AESH** ([lire sur AEF info](#)) et la **fin du déploiement des PIAL**.

Parce que "l'École se doit de **veiller et de contribuer à la santé physique et psychique des élèves** [...], l'action de l'Éducation nationale en la matière devra se concentrer notamment sur trois dimensions" :

- "la réalisation des visites médicales obligatoires, afin de mieux détecter et prévenir les violences à caractère sexuel ;
- l'accompagnement et le soutien aux élèves dont la santé psychique a été fragilisée par la crise sanitaire et ses conséquences ;
- la réalisation de l'École promotrice de santé".

"une équipe éducative soudée"

Alors que l'école a tenu, lors de la crise sanitaire, "grâce à l'unité des équipes éducatives", selon Jean-Michel Blanquer, il s'agit de "**valoriser et renforcer cette unité collective**, à la fois en termes d'accompagnement, avec notamment la mise en place d'une réelle politique d'action culturelle et sociale, et en termes de formation, avec l'adaptation de notre offre et le développement de la formation entre pairs".

Le ministre souhaite également que "**les projets d'école ou d'établissement soient revitalisés**, dans un contexte global de simplification de leurs modalités de pilotage".

Il rappelle enfin que "l'année 2021-2022 verra **une nouvelle consolidation du rôle et des conditions d'exercice des directeurs et directrices d'école**", avec 600 postes qui "seront

consacrés à l'augmentation des décharges, dont le respect devra être garanti" ([lire sur AEF info](#)), le renforcement de l'autonomie des directeurs "notamment pour le pilotage des 108 heures" ainsi qu'avec "de nouveaux travaux dans le cadre du Grenelle de l'éducation qui permettront de mieux reconnaître leurs missions".

Une circulaire pas concertée

Dans un [tweet](#), le secrétaire national du Sgen-CFDT, Alexis Torchet, regrette que la circulaire ait été publiée "sans concertation préalable malgré la situation exceptionnelle. Résultat c'est un dossier de presse plus qu'un outil au service des équipes de terrain, et c'est particulièrement regrettable..."